

MARDI, 6 NOVEMBRE 1888.

ACTUALITES

Kebo vient d'être condamné à être pendu le 14 décembre à Montréal.

On dit que le gouvernement d'Ontario va élever le salaire des ministres et l'indemnité des députés.

Dans un mois les exposants à l'exposition de Paris pourront prendre leurs places et organiser leur installation.

Le ministre de la justice doit demander à la Cour Suprême, mardi prochain, de fier le jour pour l'audition de la cause des traverses de chemins de fer au Manitoba.

L'honorable M. Mowat premier ministre d'Ontario agit, comme conseil du Manitoba en cette cause.

Il est rumored, parmi les membres du barreau de Montréal, de changements importants sur le banc de la Cour d'Appel.

Sir A. A. Dorion et l'honorable juge Cross demandent prochainement leur démission et seraient remplacés, le juge en chef par l'honorable M. LaSalle, le second par M. C. A. Geoffroy.

Un ministre protestant évalue ainsi les progrès sous ce rapport dans le fait qu'en 1887, 825 navires, etc., sont passés sur le canal Ste Marie contre 100 en 1879. En 1882 un tonnage de 2,029,520 était enregistré tandis qu'en 1887 5,434,649 tonneaux l'étaient.

Le nombre total d'immigrants qui ont été enregistrés au bureau d'immigration du Canada, depuis le commencement de l'année, est de 32,676. De ce nombre 4,804 se sont établis dans la province de Québec; 11,588 dans l'Ontario; 7,288 dans le Manitoba et la Colombie Anglaise, et 9,027 ont gagné les Etats-Unis.

Pendant le mois de mai, il en est arrivé 18,987 et pendant le mois de janvier 303. L'argent rapporté par eux, sans compter ceux qui sont allés aux Etats-Unis, s'élève à 993,650.

Il y a des gens qui trouvent tout beau ailleurs et qui s'enthousiasment devant un rien, du moment que cela vient de chez les voisins.

Nous avons pourtant chez nous tout ce qu'il faut pour provoquer l'enthousiasme.

Il y a vingt ans, nous n'avions qu'un modeste réseau de chemins de fer qui ne s'étendait pas au-delà de 4,800 milles.

Aujourd'hui, notre pays est sillonné sur tous ses parties de voies ferrées et le nombre de milles de chemins de fer construits dépasse 11,700 milles.

Il y a treize ans la circulation de nos chemins de fer se limitait à 5,200,000. A l'heure actuelle, nous convoyons transport 11,700,000 passagers.

Et que dire maintenant des grands travaux publics exécutés par les gouvernements sur tous les points du Canada.

Assurément, ceux-là qui s'étudient à dénigrer notre pays font là une bien triste besogne.

A TRAVERS UN LIVRE

M. J. F. Baillargé, député-ministre des Travaux Publics, est un chercheur infatigable, un compilateur dont les travaux sont remarquables.

Nous avons devant nous le Supplément du Rapport du Département des Travaux Publics, préparé par ce fonctionnaire.

C'est un volume de plus de deux cents pages, fournissant de détails inédits, de renseignements on ne peut plus intéressants sur nos voies ferrées, nos canaux et notre système de navigation.

Il y a là vingt canaux d'artificiels. Aujourd'hui, nous nous contentons d'emprunter à ces documents quelques notes, les premières venues.

Plaidant la cause de nos facilités de communication, M. Baillargé nous apprend que des 2,384 du détroit de Belle Ile à la tête du lac Supérieur, il y a 71 1/2 milles de navigation artificielle, et 2,312 1/2 de navigation naturelle.

Du détroit de Belle-Ile à Liverpool, 1,942 milles géographiques, ou 2,234 milles statistiques.

Le creusement du canal des navires entre Montréal et Québec jusqu'à une profondeur de 25 pieds a été terminé en 1882. Par l'acte de 1883, le prélevement de \$900,000 fut autorisé pour continuer le dragage jusqu'à une profondeur de 27 1/2 pieds.

Les commissaires du havre commencèrent les opérations le 18 juin 1883, et les ont poussés avec vigueur jusqu'à ce jour, excepté pendant l'interruption nécessaire de l'hiver. La largeur des parties draguées dans le canal varie de 350 à 450 pieds. Le gouvernement fédéral a pris le contrôle des travaux de dragage, dont les frais devront être payés par l'Etat.

Lorsqu'il s'agit de creuser des canaux, le résultat, en 1871, l'échelle de navigation fut fixée à une profondeur uniforme de 12 pieds sur toute la voie du Saint-Laurent. L'exécution de ce projet fut autorisée en 1873.

En 1875, on repréenta vivement l'opportunité d'approfondir les divers canaux de manière à permettre aux navires tirant 14 pieds d'eau de les franchir.

Le gouvernement acquiesça à cette demande et des ordres furent donnés de poser les fondations de toutes les structures permanentes, sur les sections non encore adjugées à l'entreprise, à une profondeur correspondant à 14 pieds d'eau sur les bords des écluses.

Les ordres ainsi donnés s'appliquaient à toutes les constructions importantes sur la voie principale de navigation entre le lac Erié et la cité de Montréal.

Sur tous les canaux agrandis, les écluses auront partout 27 1/2 pieds de longueur entre les portes, 45 pieds de largeur, et à leur achèvement, il y aura une profondeur de 14 pieds d'eau sur les seuils.

Cela permettra à presque tous les navires de construction ordinaire de les franchir avec une charge pesante mille tonneaux et d'avantage; mais comme il semble y avoir une tendance à augmenter la largeur du travers et la section transversale des navires destinés au transport du fret, il est probable qu'avant longtemps les canaux seront fréquentés par des navires jugeant au moins 1,500 tonneaux.

On a une excellente preuve de nos progrès sous ce rapport dans le fait qu'en 1887, 825 navires, etc., sont passés sur le canal Ste Marie contre 100 en 1879.

En 1882 un tonnage de 2,029,520 était enregistré tandis qu'en 1887 5,434,649 tonneaux l'étaient.

Sur proposition de l'échevin Askwith, appuyé par l'échevin Durocher, cette permission est accordée à l'entrepreneur M. M. Beaucourt et McCracken, avocats, informant la Corporation qu'ils ont reçu instruction de Madame Robt. O'Reilly, de la rue de l'Église, de réclamer une somme de \$100, pour dommages causés dans la cave de sa résidence par suite d'un tuyau d'égoût défectueux.—Référé au Bureau des Travaux.

La voie requise signée par un grand nombre de marchands de chaussures de la ville, demandant le rappel du règlement à l'effet de la fermeture à 7 heures du soir.

L'échevin Heney, le père du conseil se fait le protecteur des cordons dans cette circonstance et débute un long discours en faveur de leur demande qui finalement est refusée au Comité des Réglements.

Le greffier fait ensuite lecture d'une lettre de M. James Hart, forgeron, de la rue Bank, réclamant des dommages pour une jambe qu'il s'est fait casser par le cousteble Lauxin le 24 juillet dernier alors que ce cousteble était en frais de carrière.

L'échevin McVeity dit que la corporation n'a rien à voir en cette affaire et à la suggestion de plusieurs membres du Conseil, la plainte est renvoyée aux Commissaires de Police.

Le rapport No. 41 du Comité des Finances; il est proposé par l'échevin Heney que le rapport soit adopté en amendement, seconde par l'échevin Hutchinson qui la partie du rapport mentionnant qu'aucune autre somme d'argent ne serait accordée au Bureau des Travaux cette année pour des fins d'améliorations locales.—Les \$5,000 obtenus contre le gre du pu-maire étant déjà réduites à la bagatelle d'une centaine de piastres,—soit retranchés et que le rapport soit adopté, ensuite comme tel.

L'échevin O'Leary se prononce énergiquement contre l'adoption de cet amendement et fait résonner les échos de la salle d' délibérations par sa puissante voix.

Après quelques explications de la part de l'échevin Hutchinson de l'amendement, l'échevin O'Leary se lève de nouveau et dit que s'il n'a pas fait exécuter beaucoup de travaux lorsqu'il était membre du Bureau des Travaux, au moins il a fait de son mieux pour plaire à ses commettants et c'est ce que devraient faire tous les échevins. Il ajoute que les travaux de pavage en granit qui se font actuellement sur la rue Rideau vont coûter des sommes considérables que la corporation aurait pu employer ailleurs plus à propos.

L'échevin McVeity dit qu'il a aussi des raisons pour différer d'opinion avec l'échevin Hutchinson et ajoute que pour sa part il est bien disposé à voter contre toute nouvelle appropriation au Bureau des Travaux. Le Bureau a obtenu \$5,000 il n'y a que quelques temps et il n'a pas vu à quoi cet argent a été dépensé malgré qu'on lui ait appris que c'était dans son quartier que les améliorations ont été faites avec cette appropriation additionnelle.

L'échevin Monk, en sa qualité de membre de la Commission des Travaux pour le quartier Wellington répond à l'échevin McVeity et explique la disparition subite des \$5,000 pour le fait que \$4,500 ont été dépensés pour améliorations sur la rue E. J. en dehors des limites de la ville.

L'échevin Gordon croit que l'on ne doit pas s'enrayer complètement le Bureau des Travaux de l'argent nécessaire aux améliorations urgentes dans plusieurs quartiers de la ville. Il suggère que l'échevin Hutchinson retire son amendement ou qu'il le rédige de manière à ce qu'il comporte que le Bureau pourra obtenir l'argent nécessaire aux améliorations les plus urgentes moyennant l'assentiment du premier ou président du comité des finances.

\$150 à M. Andrews, de Buckingham. En transquation M. Richer dit que l'argent qu'on lui a remis n'a pas eu l'effet de l'influencer en faveur de M. Rochon, car il a toujours été du parti libéral. Il a dépensé jusqu'au dernier sou des \$1900 qui lui ont été remis.

M. Préfontaine n'a pas répondu à l'appel de son nom dans le procès de contestation. Il avait envoyé un télégramme au juge lui disant qu'il serait présent aujourd'hui.

Son Honneur le juge Wurtelle doit partir le 20 courant pour aller résider à Montréal. Il sera remplacé à Yimier par l'honorable juge Malhot.

CONSEIL-DE-VILLE D'OTTAWA

LE BUREAU DES TRAVAUX EN CAUSE

Discussion animée

A la séance régulière du Conseil-de-Ville, tenue hier soir, étaient présents les échevins M. Gordon, Hutchinson, Dalrymple, Monk, McVeity, Barhwick, O'Leary, Heney, Laverdure, Larose, Bingham, Durocher, Adam, Roger, Askwith et Henderson.

Il est proposé par l'échevin Henderson, secondé par l'échevin Gordon, le Maire McLeod Stewart soit de nouveau prolongé de deux mois.—Adopté.

Lu, une communication de M. S. I. Daniels, propriétaires du Windsor Hotel, demandant à la Corporation la permission d'ériger au face de son hôtel, sur la rue Metcalf, un portique du genre de celui du Russell.

Sur proposition de l'échevin Askwith, appuyé par l'échevin Durocher, cette permission est accordée à l'entrepreneur M. M. Beaucourt et McCracken, avocats, informant la Corporation qu'ils ont reçu instruction de Madame Robt. O'Reilly, de la rue de l'Église, de réclamer une somme de \$100, pour dommages causés dans la cave de sa résidence par suite d'un tuyau d'égoût défectueux.—Référé au Bureau des Travaux.

La voie requise signée par un grand nombre de marchands de chaussures de la ville, demandant le rappel du règlement à l'effet de la fermeture à 7 heures du soir.

L'échevin Heney, le père du conseil se fait le protecteur des cordons dans cette circonstance et débute un long discours en faveur de leur demande qui finalement est refusée au Comité des Réglements.

Le greffier fait ensuite lecture d'une lettre de M. James Hart, forgeron, de la rue Bank, réclamant des dommages pour une jambe qu'il s'est fait casser par le cousteble Lauxin le 24 juillet dernier alors que ce cousteble était en frais de carrière.

L'échevin McVeity dit que la corporation n'a rien à voir en cette affaire et à la suggestion de plusieurs membres du Conseil, la plainte est renvoyée aux Commissaires de Police.

Le rapport No. 41 du Comité des Finances; il est proposé par l'échevin Heney que le rapport soit adopté en amendement, seconde par l'échevin Hutchinson qui la partie du rapport mentionnant qu'aucune autre somme d'argent ne serait accordée au Bureau des Travaux cette année pour des fins d'améliorations locales.—Les \$5,000 obtenus contre le gre du pu-maire étant déjà réduites à la bagatelle d'une centaine de piastres,—soit retranchés et que le rapport soit adopté, ensuite comme tel.

L'échevin O'Leary se prononce énergiquement contre l'adoption de cet amendement et fait résonner les échos de la salle d' délibérations par sa puissante voix.

Après quelques explications de la part de l'échevin Hutchinson de l'amendement, l'échevin O'Leary se lève de nouveau et dit que s'il n'a pas fait exécuter beaucoup de travaux lorsqu'il était membre du Bureau des Travaux, au moins il a fait de son mieux pour plaire à ses commettants et c'est ce que devraient faire tous les échevins. Il ajoute que les travaux de pavage en granit qui se font actuellement sur la rue Rideau vont coûter des sommes considérables que la corporation aurait pu employer ailleurs plus à propos.

L'échevin McVeity dit qu'il a aussi des raisons pour différer d'opinion avec l'échevin Hutchinson et ajoute que pour sa part il est bien disposé à voter contre toute nouvelle appropriation au Bureau des Travaux. Le Bureau a obtenu \$5,000 il n'y a que quelques temps et il n'a pas vu à quoi cet argent a été dépensé malgré qu'on lui ait appris que c'était dans son quartier que les améliorations ont été faites avec cette appropriation additionnelle.

L'échevin Monk, en sa qualité de membre de la Commission des Travaux pour le quartier Wellington répond à l'échevin McVeity et explique la disparition subite des \$5,000 pour le fait que \$4,500 ont été dépensés pour améliorations sur la rue E. J. en dehors des limites de la ville.

L'échevin Gordon croit que l'on ne doit pas s'enrayer complètement le Bureau des Travaux de l'argent nécessaire aux améliorations urgentes dans plusieurs quartiers de la ville. Il suggère que l'échevin Hutchinson retire son amendement ou qu'il le rédige de manière à ce qu'il comporte que le Bureau pourra obtenir l'argent nécessaire aux améliorations les plus urgentes moyennant l'assentiment du premier ou président du comité des finances.

L'échevin Heney dit que l'argent qui a été dépensé sur la rue Elgin a été bien employé et que personne ne doit critiquer ce dépense. Il est de l'avis de l'échevin Gordon.

Les échevins Bingham, Roger et Henderson se prononcent aussi sur la question de même que le premier qui donne quelques mots d'explications.

Le vote étant ensuite pris sur l'amendement de l'échevin Hutchinson, il est perdu par 9 contre 8.

La motion principale est ensuite adoptée sur même division.

Le Rapport No. 14 du Bureau des Travaux est ensuite lu par le greffier et est proposé par l'échevin Hutchinson, secondé par l'échevin Askwith, que ce rapport soit adopté. Le pro-maire ayant donné lecture de la clause No. 41 du règlement civique à l'effet qu'aucune appropriation ne devra être votée sans être auparavant décidée en com. t. le vote est pris sur la question, à savoir si la décision du conseil de vote être maintenue, donna le résultat suivant:—Oui—Echevins Monk, McVeity, Laverdure, Larose, Bingham, Adam et Henderson—7. Non—Echevins Gordon, Hutchinson, Dalrymple, Borchwick, O'Leary, Heney, Durocher, Roger et Askwith—9. La motion est alors déclarée perdue.

Le vote à l'effet de l'adoption du rapport du Bureau des Travaux, donne le résultat de 10 contre 8. L'échevin Henderson s'éloignant de voter par suite d'un imbroglio qui cause une certaine hilarité parmi les édiés. Le pro-maire prend part au vote sur suggestion de l'échevin Borchwick. Le résultat est comme suit:—

Pour l'adoption—Echevins Gordon, Hutchinson, Dalrymple, Borchwick, O'Leary, Heney, Laverdure, Durocher, Roger et Askwith—10. Contre—Echevins Monk, McVeity, Larose, Bingham, Adam et Eral—8.

Lu, une lettre de M. J. M. Beaucourt et McCracken, avocats, informant la Corporation qu'ils ont reçu instruction de Madame Robt. O'Reilly, de la rue de l'Église, de réclamer une somme de \$100, pour dommages causés dans la cave de sa résidence par suite d'un tuyau d'égoût défectueux.—Référé au Bureau des Travaux.

La voie requise signée par un grand nombre de marchands de chaussures de la ville, demandant le rappel du règlement à l'effet de la fermeture à 7 heures du soir.

L'échevin Heney, le père du conseil se fait le protecteur des cordons dans cette circonstance et débute un long discours en faveur de leur demande qui finalement est refusée au Comité des Réglements.

Le greffier fait ensuite lecture d'une lettre de M. James Hart, forgeron, de la rue Bank, réclamant des dommages pour une jambe qu'il s'est fait casser par le cousteble Lauxin le 24 juillet dernier alors que ce cousteble était en frais de carrière.

L'échevin McVeity dit que la corporation n'a rien à voir en cette affaire et à la suggestion de plusieurs membres du Conseil, la plainte est renvoyée aux Commissaires de Police.

Le rapport No. 41 du Comité des Finances; il est proposé par l'échevin Heney que le rapport soit adopté en amendement, seconde par l'échevin Hutchinson qui la partie du rapport mentionnant qu'aucune autre somme d'argent ne serait accordée au Bureau des Travaux cette année pour des fins d'améliorations locales.—Les \$5,000 obtenus contre le gre du pu-maire étant déjà réduites à la bagatelle d'une centaine de piastres,—soit retranchés et que le rapport soit adopté, ensuite comme tel.

L'échevin O'Leary se prononce énergiquement contre l'adoption de cet amendement et fait résonner les échos de la salle d' délibérations par sa puissante voix.

Après quelques explications de la part de l'échevin Hutchinson de l'amendement, l'échevin O'Leary se lève de nouveau et dit que s'il n'a pas fait exécuter beaucoup de travaux lorsqu'il était membre du Bureau des Travaux, au moins il a fait de son mieux pour plaire à ses commettants et c'est ce que devraient faire tous les échevins. Il ajoute que les travaux de pavage en granit qui se font actuellement sur la rue Rideau vont coûter des sommes considérables que la corporation aurait pu employer ailleurs plus à propos.

L'échevin McVeity dit qu'il a aussi des raisons pour différer d'opinion avec l'échevin Hutchinson et ajoute que pour sa part il est bien disposé à voter contre toute nouvelle appropriation au Bureau des Travaux. Le Bureau a obtenu \$5,000 il n'y a que quelques temps et il n'a pas vu à quoi cet argent a été dépensé malgré qu'on lui ait appris que c'était dans son quartier que les améliorations ont été faites avec cette appropriation additionnelle.

L'échevin Monk, en sa qualité de membre de la Commission des Travaux pour le quartier Wellington répond à l'échevin McVeity et explique la disparition subite des \$5,000 pour le fait que \$4,500 ont été dépensés pour améliorations sur la rue E. J. en dehors des limites de la ville.

L'échevin Gordon croit que l'on ne doit pas s'enrayer complètement le Bureau des Travaux de l'argent nécessaire aux améliorations urgentes dans plusieurs quartiers de la ville. Il suggère que l'échevin Hutchinson retire son amendement ou qu'il le rédige de manière à ce qu'il comporte que le Bureau pourra obtenir l'argent nécessaire aux améliorations les plus urgentes moyennant l'assentiment du premier ou président du comité des finances.

ATELIERS TYPOGRAPHIQUES

"CANADA."

JOURNAL QUOTIDIEN ET HEBDOMADAIRE.

BUREAUX

414, 416 RUE SUSSEX, OTTAWA

ATELIERS

116, RUE ST PATRICE OTTAWA

On exécute à ce bureau

TOUTES SORTES D'IMPRESSIONS

TELLER QUE BLANCS POUR AVOCATS

Declarations sur billets, Demandes de plaider, Comparaisons, Subornas, Affidavits, Piats, Incriptions

Catalogues, Listes de prix, Programmes, Circulaires, Adresses, Placards, Lettres funéraires

LE TOUT SUR BON PAPIER ET A DES

CHEAPSIDE

Gants de Kid pour Dames, Gants de Kid pour Dames, Gants de Kid pour Dames

Bons Gants de Kid, 4 Boutons, 50 cts. Gants de Kid bruns, 4 Boutons, 50 cts.

Gants de Kid marron, 4 Boutons, 50 cts. Gants de Kid fonces, 4 Boutons, 50 cts.

Gants de Kid noirs, 4 Boutons, 50 cts. Les meilleurs Gants fabriqués pour le prix, en Canada.

Gants de Kid Extra, avec fermoir a patente \$1.15. Chaque paire garantie de première classe ou l'argent est remis; nous n'avons pas de magasin mais nous avons un stock. Vous pouvez compter sur nous, pour vous procurer des articles dans les derniers jours.

Le magasin de Gants a meilleur marché est le Cheapside

Des Gants de Kid nouveaux se peuvent être trouvés ailleurs.

Belle-voies des sucraeries qui ne sont rien autre chose que des entrées a vil prix, marchandise.

CHEAPSIDE

RUE SPARKS.

Poèles de Passage, Poèles de Salles à Diner, Poèles de Magasin en grande variété, Poèles à Charbon, Chaudières à Charbon, Zinc, Mine, Vernis à tuyaux, En Gros et en Detail.

E. G. LAVERDURE & CIE.

JOS. FORTIER

ÉPICERIES EN GENERAL. Coin des rues Cumberland et Clarence. Constantement en magasin les épiceries, thés et cafés de toutes sortes à des prix raisonnables. Venant d'ouvrir ce nouveau point de commerce le sous-gérant sur l'encouragement du public.

AVIS SPECIAL

Avant d'acheter dans un local plus vaste, sur la rue George, j'ai décidé de vendre mes monuments en Marbre et Granit aux prix constants.

Atelier de Marbre et Granit de la Cité R. BROWN, Prop. 26 rue York

Pritchard & Andrews

Si vous voulez faire Réparer vos Balances, Inspecter vos Poids, etc. Allez chez le sous-signé.

PRITCHARD & ANDREWS GRAVEURS EN GENERAL. No. 175 RUE SPARKS

PLOMBAGE

CHAUFFAGE et TOITURES

F. G. JOHNSON & CIE

Ingénieurs et poseurs d'appareils de chauffage, de tuyaux en fer ou plomb et travaux en cuivre. Chaudières en cuivre, Valves, tuyaux et Souffleries. Frenches, Asbeston, Caoutchouc, nettoyeurs de tubes nat onal. Centre pour recevoir les tuyaux à vapeur et les bouillottes. Lieux d'aisance, Foyers et baign, etc. Gouvernails en "Canada Plate" et tôle galvanisée. Agents pour l'ingénierie de PEASE combinés à air chaud.

568, RUE SUSSEX, 568 En face de la rue George.

AVIS

Le public est invité, quand il passera sur la rue Sussex, à s'arrêter au No. 512 afin de se procurer une bonne paire de Chaussures d'Autonne à des prix excessivement réduits. Nous voulons, d'ici au jour de l'An, vendre tout le stock que nous avons actuellement en mains.

P. FARRELL, No. 512, rue SUSSEX, Ottawa.

AVIS

Je sousigné, donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette, cont acte en mon nom par mon épouse, Mde Louis Riopelle, à dater de ce jour, 14 juillet 1888. LOUIS RIOPELLE, Kardley Township

CHS. DESJARDNS,

AGENT D'ASSURANCE ET COURTIER. Hotel RUSSELL, No 26 rue SPARKS - OTTAWA -

Pre-riser la CITTIZEN, département du Feu, la Vie et des Accidents; aussi agent pour plusieurs Compagnies Anglaises de première classe.

Capitaux réunis: \$40,000,000. Marchand de Boyaux à incendies et toutes espèces de marchandises en cautionnement comm. des recevoir une attention immédiate. M. Desjardins donne une attention toute spéciale aux affaires d'assurance.

GEORGE COX

LITHOGRAPHE, GRAVEUR, CLICHEUR et METAILLER 88 RUE METCALFE OTTAWA, ONTARIO

LE SOUSIGNÉ a ouvert un nouveau magasin de Nouveautés de Tailleur au numéro 884, rue Lyon et est prêt à vendre à bien son marché et à donner satisfaction à tous. W. B. BRADLEY, 884 rue Lyon.

LAURENT DUHAMEL

RIAL D.—MARCHÉ BY. Assortiment complet des meilleurs viandes de marché d'Ottawa. En gros et en détail: moutons, porc, manches, etc. Comme par le pas à M. Duhamel se fera un devoir de satisfaire les pratiques qui voudront de l'honneur de leur bienveillant patronage. 11 87-88

A VENDRE, 1,000 cordes de bois franc (sec), de \$3.00 à \$3.50 la corde, chez CHARD O'NEIL, en arrière des magasins Haines, Bas du canal.

ON DEMANDE un jeune homme franc, âgé de \$3.00 à \$3.50 la corde, s'adresser immédiatement au Bureau du Canada.

CHAS. J. BOTT,

P. S.—Ce offre n'aura de durée que pendant quinze jours.

CARTES PROFESSIONNELLES

M. J. GORMAN, L.L.B., (Successeur de L. A. Olivier) Avocat Solliciteur, Notaire, Etc. —BUREAU— Coin des Rues Rideau et Sussex OTTAWA, ONT.

BELCOURT & MACCRACKEN

Avocats, Procureurs, Notaires, Etc. ONTARIO ET QUÉBEC. 200, RUE D'HOTEL RUSSELL, OTTAWA, ONT.

O'GARA & REMON

AVOCATS, SOLICITEURS, NOTAIRES, ETC. Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont. PÈRES DE L'HOTEL RUSSELL. MARTIN O'GARA, C. R. E. P. REMON.

McIntyre, Lewis & Code

Avocats, Solliciteurs, Notaires. Attention toute spéciale donnée aux affaires commerciales. Bureau: Au-dessus de la Banque des Marchands, Ottawa.

Argut à prêter sur propriétés foncières. A. F. MCINTYRE, Solliciteur de la Banque de Montréal. J. T. V. LEWIS, Solliciteur de la Banque de Montréal. R. G. CODE. 28-1-88

GEO. MCLAURIN, L.L.B.

AVOCAT, ETC. Bureau: 19 rue Elgin, Ottawa

J. P. FISHER

Avocat, Solliciteur, Etc. Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics. Scottish Ontario Chambers, Ottawa, O.

M. McLEOD, C. R.

Avocat, Cours Fédérales de Québec, 25 rue Wellington, Ottawa.

MCVEITY & HENDERSON

AVOCATS, SOLICITEURS, ETC. Agents pour la Cour Suprême et les Départements Publics. Scottish Ontario Chambers, Ottawa, O.

TAYLOR MCVEITY. GEORGE HENDERSON.

STEWART, CHRYSLER & GODFREY